

CHARTE D'ENGAGEMENT DU CONJOINT EN MATERNITE

A PARTIR DU 02 JUIN 2020 :

A la maternité du CHSF, l'équipe médicale souhaite maintenir lors de l'accouchement et du séjour en maternité, une dimension humaine et familiale d'accompagnement tout en évitant au maximum les risques de contamination des soignants et des autres patientes et préserver le lien enfant-parents.

La présence du conjoint reste acceptée en salle de naissance à partir de la phase active du travail et validation du personnel soignant. Afin de limiter vos va-et-vient, toute sortie devra être validée par le personnel.

Une fois les deux heures de surveillance en salle de naissance, vous aurez la possibilité d'accompagner dans le service d'hospitalisation votre femme et votre enfant et cela pour la durée que vous souhaitez mais en vous engageant au respect des règles suivantes :

*Pour le bien-être et le respect de l'équipe :

Règle n°1 : Laisser libre accès au lit de la maman et au coin bébé,

Règle n°2 : Avoir une tenue correcte de jour comme de nuit,

Règle n°3 : Porter un masque en présence de l'équipe soignante ou de tout intervenant.

Règle n°4: Vous laver régulièrement les mains ou utiliser la solution hydro-alcoolique mise à disposition dans les chambres.

Règle n°5 : Pas de présence lors du bain en crèche collective afin de réduire le nombre de personnes et de permettre la distanciation.

*Pour le respect et le bien-être de la maman :

Règle n°6 : Le lit de la maman lui est STRICTEMENT réservé.

Règle n°7 : Participation ACTIVE aux soins de votre bébé en chambre.

*Pour votre confort :

Règle n°8 : Prévoir vos repas froids et collations pour la durée de votre présence auprès de votre femme. Aucune sortie pour récupérer de la nourriture ne sera acceptée. Par mesure d'hygiène, aucun aliment provenant de l'extérieur ne pourra être réchauffé

Toute sortie sera définitive

Le non respect d'une de ces règles mettra fin à votre présence auprès de votre femme et de votre enfant

Ces consignes pourront évoluer en fonction du contexte épidémique

Lu et approuvé, date :

NOM et signature du conjoint :